

République Islamique de Mauritanie

Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des
Secteurs Productifs



Note Annuelle Sectorielle sur la Mise en Œuvre du Second Plan d'Action de la SCAPP NASMO 2021-2022

Chantier n°01 : Promotion d'une croissance
diversifiée

Septembre 2023

TABLE DES MATIERES

RESUME ANALYTIQUE.....	6
I. INTRODUCTION.....	10
II. PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022.....	12
II.1 Intervention 1.1 : <i>Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable</i>	12
II.2 Intervention 1.2: Accroissement des retombées du secteur de l'élevage	15
II.3 Intervention 1.3: Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin	17
II.3 Intervention 1.4: Promotion et mise en valeur des industries extractives	20
II.5 Intervention 1.5: Impulsion du secteur industriel	23
II.6 Intervention 1.6: Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi.....	25
II.7 Intervention 1.7: Promotion du commerce	26
II.8 Intervention 1.8: Redynamisation et développement du tourisme	28
III. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CHANTIER.....	30
III.1 Intervention 1.1 : <i>Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable</i>	31
III.2 Intervention 1.2: Accroissement des retombées du secteur de l'élevage	31
III.3 Intervention 1.3: Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin.....	31
III.4 Intervention 1.4: Promotion et mise en valeur des industries extractives	32
III.5 Intervention 1.5: Impulsion du secteur industriel.....	32
III.6 Intervention 1.6: Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi	33
III.7 Intervention 1.7: Promotion du commerce.....	33
III.8 Intervention 1.8: Redynamisation et développement du tourisme	33
IV. FINANCEMENT DU CHANTIER.....	35
IV.1 Intervention 1.1 : <i>Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable</i>	35
IV.2 Intervention 1.2: Accroissement des retombées du secteur de l'élevage	35
IV.3 Intervention 1.3: Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin.....	35
IV.4 Intervention 1.4: Promotion et mise en valeur des industries extractives	36
IV.5 Intervention 1.5: Impulsion du secteur industriel.....	36
IV.6 Intervention 1.6: Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi	37
IV.7 Intervention 1.7: Promotion du commerce.....	37
IV.8 Intervention 1.8: Redynamisation et développement du tourisme	38

V.	PERSPECTIVES DU CHANTIER.....	40
V.1	V.1 Perspectives de l'intervention I.1 : : <i>Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable</i>	41
V.2	Perspectives de l'interventions I.2 : Accroissement des retombées du secteur de l'élevage	43
V.3	Perspectives de l'intervention : Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin.....	44
V.4	Perspectives de l'intervention I.4 : Promotion et mise en valeur des industries extractives	47
V.5	Perspectives de l'Impulsion du secteur industriel	49
V.6	Perspectives de la promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi.....	50
V.7	Perspectives de la promotion du commerce.....	50
V.8	Perspectives de la redynamisation et développement du tourisme	51
VI.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	52
VI.1	Enseignements tirés de la mise en œuvre sectorielle de la SCAPP en 2022	52
VI.2	Recommandations.....	52
VII.	ANNEXES	53
VII.1	Liste des membres du CDS 1	53
VII.2	Liste des documents consultes.....	53
VII.3	Liste des personnes rencontrées.....	54

Abréviations, acronymes et sigles

AEP	Adduction en Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMAM	Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes
ANSADE	Agence nationale des statistiques et d'analyse démographique et économique
APIM	Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BT	Basse Tension
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAAM	Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché
CDS	Comités de développement sectoriel (CDS)
CNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CSA	Commissariat a la Sécurité Alimentaire
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
DREDD	Délégués Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable
EIE	Etudes d'Impact Environnemental
ENE-SI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
EPCV	Enquête permanente des conditions de vie
FIE	Fonds d'intervention pour l'Environnement
FNE	Fédération Nationale de l'Elevage

FNIM	Fédération Nationale des Industries et des Mines
FPDE	Fonds de Promotion du Développement de l'Élevage
FPSO	Floating Production Storage and Offloading
FTP	Formation Technique et Professionnelle
FVR	Fièvre de la Vallée du Rift
GTA	Grand Tortue Ahméyim
GCM	Garde Côte Mauritanienne
GES	Gaz à effet de Serre
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
IDH	Indice de Développement Humain
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanique et des Pêches
ISSM	Institut Supérieur des Sciences de la Mer
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
L2P	Lettre de Politique et Planification du secteur des Pêches et de l'Economie Maritime 2022- 2024
MA	Ministère de l'Agriculture
MAECME	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur
MAEPS	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MAI	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MAIEO	Ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIAT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MCJ	Ministère de la Communication, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement
MDA	Ministère de l'agriculture
MDF	Ministère de la défense
MDJ	Ministère de la Justice
MDR	Ministère du Développement Rural
MDS	Ministère de la Santé
ME	Ministère de l'Élevage
MEC	Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des mauritaniens de l'étranger
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Éducatif
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MFI	Ministère des finances
MFP	Ministère de la Fonction Publique et du Travail
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MME	Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie
MPem	Ministère du Pétrole, de l'Energie, et des Mines
MPM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPN	Marché au Poisson de Nouakchott
MPS	Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MRO	Ancienne Ouguiya (Unité monétaire)
MRU	Nouvelle Ouguiya (Unité monétaire)
MTN	Ministère de la Transition numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
ODD	Objectifs de développement Durable
ONARDEP	l'Office National de Recherche et du Développement de l'Élevage et du Pastoralisme
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale

OSC	Organisations de la Société Civile
PDR	Programme de Développement Régional
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissement public 2022-2024
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNDR	Plan National de Développement Rural
PPCB	Péritneumonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRAO-MR	Projet Régional de l'Afrique de l'Ouest en Mauritanie
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SIE	Système d'Information sur l'Environnement
SIG	Système d'Information Géographique
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SMPL	Société Mauritanienne des Produits laitiers
SNAT	Schéma Nationale de l'Aménagement du Territoire
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
UBT	Unité de Bétail Tropical

RESUME ANALYTIQUE

I. Réalisations du chantier

Le bilan pour 2021–2022, fait ressortir un niveau d'exécution qui indique de réelles perspectives d'un bon degré d'atteinte, en 2025, des objectifs fixés par le plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP. C'est le cas au niveau de toutes les interventions, notamment au niveau (i) des activités phares de l'agriculture, telle que la réhabilitation de 3050 ha du périmètre de Mpourié à 100%, (ii) au niveau de l'élevage, avec une production de viande rouge de 248 247 T, en 2022, supérieure à la cible de 184 000 T pour 2025, (iii) au niveau de la pêche, où les débarquements, ont atteint 67% de la valeur visée à l'horizon 2025 et (iv) au niveau du commerce, où il est enregistré, en 2022, des exportations de 3 400 000 000 \$, supérieur à la cible pour 2025, qui est de 3 261 985 000 \$. Pour ce qui concerne les industries extractives, le taux d'exécution, par rapport aux principaux objectifs, indiquent un rythme qui permettra d'atteindre les objectifs à l'horizon 2025. En effet, le développement de la phase 2 du GTA et celui de Bir Allah sont réalisés à 30% en 2022. Cependant, Malgré ces performances relativement bonnes, dont le détail est donné ci-dessous, par intervention, il est enregistré une variation trimestrielle négative de – 1,8% du PIB au quatrième trimestre de 2022 pour le secteur primaire (Note de conjoncture de l'ANSADE).

I.1 Intervention 1 : La promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable

Les principales réalisations de l'intervention durant la période 2021 – 2023, ont été faites dans le domaine **des filières agricoles**. Il s'agit, entre autres, du :

- **Développement de la filière rizicole :**

La pro de la riziculture, grâce à (i) l'aménagement ou la réhabilitation de plusieurs périmètres irrigués (10 056 ha sont aménagés , 5 087 ha en cours d'exécution et 3 063ha en préparation), (ii) le désenclavement des zones de production et (iii) la mécanisation agricole.

- **Développement de la filière des cultures traditionnelles pluviales :**

La construction de barrages (69 réalisés et 9 en cours), la construction/réhabilitation de d'ouvrages (6 pour Maghama décrue, seuil en béton sur le Ndiorol, ...), la promotion des cultures traditionnelles pluviales, l'aménagement de 3 300 ha de décrue améliorée et la distribution de semences , de grillage de clôture et d'équipement et matériel

- **Développement de la filière des cultures maraîchères :**

L'aménagement et l'équipement de périmètres maraichers féminins (445 ha pour 428 périmètres maraichers), la distribution de semence (550 T de semences de pomme de terre, 270 kg de semences hybrides et 7500 kg de semences maraîchères ordinaires), l'acquisition de matériel agricole (20 serres agricoles, des vitro-plants (10 000 plants), 15 mini-tracteurs avec accessoires et 40 000 ml de clôture), la formation sur les techniques d'irrigation et de maintenance, l'équipement du centre de conditionnement en matériel de froid, la construction de marché aux légumes et de bassins surélevés, la réalisation de forages profonds et de forages manuels, et la réalisation d'ouvrages pour le désenclavement des zones de production en Assaba.

- **Développement de la filière phoenicicole par :**

la réalisation de forages profonds et de châteaux d'eau en béton, la construction de seuils pour la recharge des nappes et l'aménagement de 378 ha, l'équipement de forages profonds

pour 439 ha, la distribution de clôtures en grillage, l'aménagement de 378 ha en Adrar, au Tagant, en Assaba et aux Hodhs, la construction de seuils pour la recharge de nappes, l'équipement en pompes solaires de 1000 puits existants pour l'irrigation d'anciennes palmeraies, la valorisation de la production par l'appui à la STM (Adrar), la mise en œuvre d'un programme de vulgarisation et de conseil Agricole.

- **Développement de la filière blé à travers :**

la distribution de 120 tonnes de semences de blé.

- **Développement de la filière des cultures fourragères, grâce à :**

l'acquisition de semences, d'engrais, de matériels, de machines de transformation des produits fourragers (fabrication de Raquel) et de **100 kits d'irrigation et 70 kits d'équipements aux cultures fourragères.**

En plus de ces réalisations, des actions ont été menées dans les domaines de **la protection des cultures et des végétaux et du renforcement du dispositif des statistiques agricoles et du suivi-évaluation.**

Les efforts dans le secteur agricole ont donné un niveau de production couvrant 89 % des besoins en riz, contre 82% en 2019, et 35 % en céréales traditionnelles, contre 32% en 2019.

1.2 Intervention 1.2 : Accroissement des retombées du secteur de l'élevage

Sur la période 2021 – 2022, les activités de l'intervention se sont focalisées sur le **développement des filières animales intensives et la santé animale.**

- **En matière de développement de filières animales intensives,**

le secteur a enregistré, entre autres : la mise en place, de cinq fermes d'amélioration, le lancement d'un centre de développement des techniques d'élevage des petits ruminants à Dar El Barka, le lancement de la construction de trois dépôts de collecte des peaux brutes à Nouakchott, Kiffa et Kaédi, l'appui au développement des cultures fourragères, l'organisation et le lancement de campagnes d'insémination artificielle et la construction, en cours, d'un centre de développement des techniques d'élevage pour les Petits Ruminants

- **En matière de santé animale et de santé publique vétérinaire,**

les principales réalisations de la période sont : la vaccination de 2 225 100 bovins contre la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et de 3 846 865 ovins et de caprins contre la peste des petits ruminants (PPR), la construction de 25 parcs de vaccination, la riposte à l'épidémie de la fièvre de la vallée du Rift, et le renforcement de la surveillance continue des maladies animales.

- **En matière de réformes**

Par ailleurs, un certain nombre de réformes ont été engagées, notamment, la mise en place d'un cadre institutionnel et l'adoption d'un certain nombre de mesures importantes, tels que la création d'un fonds pour le développement de l'élevage et la mise en place d'un cadre de concertation pour les parties prenantes.

1.3 Intervention 1.3 : Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin

La contribution accrue du secteur de l'économie maritime au développement économique et humain du pays, la durabilité des ressources halieutiques marines et la préservation des milieux marins, le développement durable et intégré de la pêche continentale et de la pisciculture et la consolidation du cadre de gouvernance du secteur des pêches et de l'économie maritime, ont été recherchés, en 2021 – 2022, à travers, entre autres :

L'appui à l'IMROP pour la recherche scientifique et à la Garde côte Mauritanienne (GCM), Le développement de la pêche continentale et de la pisciculture, à travers la construction des

centres de pêches continentale, la réhabilitation d'une éclosérie à Néma et la construction d'une nouvelle à Mbout, le renforcement des sites de débarquement et de renforcement de la qualité avec la construction de points de débarquement aménagés, la certification ISPS du port de Ndiago, la création d'une zone économique spéciale pour l'exportation au port de Tanit, la construction de halls de criée et de laboratoires d'analyse et d'inspection sanitaire à Nouadhibou; le rehaussement de la consommation nationale du poisson à travers la construction de centres et de points de distribution et l'augmentation des capacités de stockage de la SNDP, l'amélioration des installations du centre de qualification et de formation aux métiers de la pêche, la mise en place d'une conserverie pédagogique à l'ACNAV de Nouadhibou, la finalisation des ateliers du Chantier Naval à Nouadhibou et la construction d'une usine de transformation de sardines 3M-Sea Food à Nouadhibou.

En matière de réforme, plusieurs mesures ont été prises, parmi lesquelles : Le renforcement de l'accès aux petits pélagiques et la fixation de certaines conditions et mesures réglementaires de la pêche des petits pélagiques), la mise en place de **l'Office National des Ports de Pêche**, la création de **l'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes (AMAM)**, qui aura pour rôle de travailler à la mise en place d'une autorité maritime efficace pour mener à bien les missions et répondre aux besoins de la marine marchande et la création d'une **Agence pour le développement de la pêche et de la pisciculture** dans les eaux continentales.

1.4 Intervention 1.4 : Promotion et mise en valeur des industries extractives

La promotion et la mise en valeur des industries extractives au niveau des deux sous catégories, les **hydrocarbures** et les **mines**, qui en 2020 représentent 15,1% du PIB, ont été faites, en 2021 – 2022, à travers un certain nombre de réalisations, parmi lesquelles, entre autres: La modernisation du système de cadastre minier (cadastre minier en ligne appelé fléxi-cadastre), réalisée à 100%, l'élaboration de la Stratégie minière nationale, l'achèvement du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan), le suivi du développement de la première phase du champ gazier Grand Tortue Ahmém (GTA), la préparation de la phase 2 de GTA, à fin 2022, la réalisation de l'évaluation de la découverte du champ gazier de Bir Allah, à 30%, l'élaboration d'une stratégie de contenu local (étude réalisée) et l'élaboration d'une feuille de route pour le développement d'Hydrogène à faible teneur en carbone avec l'appui de la BM.

1.5 Intervention 1.5 : Impulsion du secteur industriel

Les activités en 2021-2023 pour la création d'une industrie nationale, diversifiée, compétitive, durable et intégrée à l'économie nationale, se sont traduites grâce à l'appui et l'accompagnement, par, entre autres, la création de 14 unités industrielles qui ont créé 752 emplois. Par ailleurs, en matière de politiques et de réforme, les principales réalisations sont, entre autres : L'élaboration de la stratégie nationale d'industrialisation à l'horizon 2030 et la création d'un Conseil Supérieur de l'Industrie sous la présidence du 1^{er} Ministre.

Intervention 1.6 : Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi

L'objectif global de création des conditions nécessaires à l'émergence d'artisans et d'entreprises artisanales et de promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire, a été poursuivi, en 2021 – 2022, à travers les réalisations suivantes : Le renforcement des capacités des artisans et de leurs organisations, la construction des centres de poterie et céramique de Kaédi et Kiffa, d'un centre de tannage, d'un village pour l'artisanat et d'un centre international des expositions à Nouakchott, et la mise en place d'un fonds de promotion de l'artisanat.

I.7. Intervention 1.7 : Promotion du commerce

En 2021 - 2022, les actions pour la promotion du commerce ont permis d'importantes réalisations, parmi lesquelles, entre autres : l'enregistrement d'avancées significatives en matière de négociation sur l'accord de la ZLECAf et de la CEDEAO, l'élaboration de la loi sur la concurrence et la liberté des et de textes d'application de la loi portant protection du consommateur, l'opérationnalisation du Comité de Surveillance du Marché (CSE) (2021) et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE).

I.8. Intervention 1.8 : Redynamisation et développement du tourisme

Les objectifs du tourisme, à savoir : (i) créer une dynamique pour la relance du tourisme et (ii) le développement et la modernisation de l'activité touristique, ont été poursuivis, sur la période 2021 – 2022 par, entre autres, les réalisations suivantes: le recensement et la géolocalisation des établissements d'hébergement et de restauration, la mise à jour de la base de données des agences et bureaux de voyage de la région de Nouakchott. Une nouvelle amorce du tourisme est constatée, le nombre de touristes étrangers a été de 4600 en 2022.

II. Niveau d'atteinte des objectifs

Au regard des objectifs du plan d'action de la SCPAPP 2021 – 2025, les valeurs indiquées par les principaux indicateurs, comparées aux valeurs cibles ramenées à 2022, montrent un bon taux d'exécution du chantier « **Promotion d'une croissance diversifiée** ». Cependant, des lenteurs sont observées, à plusieurs niveaux, parmi lesquels les procédures administratives, budgétaires et financières ainsi que dans l'exécution des marchés. Au niveau de la planification, il subsiste toujours des faiblesses dans la programmation et le suivi, ainsi que des écarts entre la planification de la SCAPP et celles des secteurs. Il y'a également des différences de formats entre les dispositifs de suivi évaluation des différents secteurs impliqués dans les interventions, rendant difficile l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP.

III. L'Exécution financière

Sur le plan de la mise en œuvre financière, il ressort du bilan de l'exécution financière du BCI 2022, que pour une programmation financière de 6 886 Millions de MRU en 2022 pour le chantier N°1 : « Promotion d'une croissance diversifiée », 5 651 Millions de MRU ont été exécutés, soit un taux non négligeable de 82%. Par manque de données, il n'a pas été possible d'évaluer l'exécution financière des projets hors chantier (hors SCAPP).

I. INTRODUCTION

Le chantier 1, « Promotion d'une croissance diversifiée », fait partie du levier stratégique 1. qui vise une croissance forte, durable et inclusive, à travers :

1. l'émergence et le renforcement des secteurs créateurs de richesses et d'emplois pouvant promouvoir l'inclusion sociale et répondre à la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation ;
2. Le développement durable et la protection de l'environnement ;
3. La mise en place des infrastructures nécessaires à la croissance.

Le chantier « **Promotion d'une croissance diversifiée** », vise à accomplir le point 1, ci-dessus.

L'objectif du chantier 1 est de diversifier les activités productives à travers l'exploitation durable des potentialités des secteurs productifs grâce à une plus grande intégration des chaînes de valeur économique, le renforcement de la valeur ajoutée créée localement, la promotion des exportations et la substitution aux importations. Cet objectif découle du fait que l'économie mauritanienne est caractérisée par une concentration sectorielle de la valeur ajoutée créée, une faible diversification des activités productives, une faible valorisation de la production locale se traduisant par des exportations de produits bruts ou non transformés et des importations massives de produits finis.

Huit secteurs productifs comportent des potentialités importantes pour la diversification économique de la Mauritanie : L'agriculture, l'élevage, la pêche, les industries extractives, les industries manufacturières, l'artisanat, le commerce et le tourisme.

On note également par rapport à la problématique du genre, que les femmes qui constituent au moins 50% de la population, sont pour l'essentiel à la marge de l'exploitation des potentialités du pays. En effet, par exemple, seulement 4 femmes sur 10 sont occupées dans le secteur rural, dans lequel elles accèdent difficilement à la propriété foncière. Elles ne sont relativement bien présentes que dans certains domaines, tels que le commerce vestimentaire, la bijouterie, l'orfèvrerie, la transformation des produits naturels et de la pêche (production de boissons naturelles, transformation artisanale du poisson). Au niveau de l'économie formelle, les rares femmes présentes sont affectées principalement à des positions considérées comme « subalternes ».

Le chantier 1 comporte huit (8) interventions :

- **Intervention 1.1** : Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable ;
- **Intervention 1.2** : Accroissement des retombées du secteur de l'élevage ;
- **Intervention 1.3** : Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin ;
- **Intervention 1.4** : Promotion et mise en valeur des industries extractives ;

- **Intervention 1.5** : Impulsion du secteur industriel ;
- **Intervention 1.6** : Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi ;
- **Intervention 1.7** : Promotion du commerce ;
- **Intervention 1.8** : Redynamisation et développement du tourisme.

II. PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022

II.1 INTERVENTION 1.1 : *PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, COMPETITIVE ET DURABLE*

1. Objectifs de l'intervention 1.1

La contribution du secteur agricole au PIB national est de 4,5%. Le potentiel en terres arables est de 513 000 ha, soit 0,44% de la superficie du pays. Ce potentiel largement sous exploité est répartie entre quatre zones agro écologiques : Une zone aride de 16 000 ha, une zone sahélienne de 310 000 ha, la zone de la vallée du fleuve Sénégal, 175 000 ha et la zone maritime de 12 000 ha.

L'enjeu principal du secteur agricole est de mettre à profit le grand potentiel de terres agricoles et le potentiel hydrique pour l'intensification et la diversification agricole grâce à des investissements privés et publics conséquents.

Face à cet enjeu, l'objectif général est de «Promouvoir une agriculture moderne, compétitive, et durable par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance ». Cet objectif général du Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2015n- 2025 est également celui de l'intervention 1.1 du plan d'action 2021 – 2025, dont les orientations sont :

- L'intensification et diversification de la production agricole à travers l'amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles (filière céréales traditionnelles) et l'appui au développement des cultures oasiennes ;
- La promotion de la compétitivité des filières agricoles riziculture à travers l'amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, de transformation et de conditionnement, ainsi que le renforcement de la commercialisation des produits agricoles.
- La gestion durable des ressources naturelles à travers la promotion d'une gestion foncière intégrant toutes les parties (Communautés locales, Etat et Investisseurs privés), la protection et la réhabilitation des terres agricoles et l'amélioration de la gestion et de la mise en valeur des zones humides et des terres irrigables non exploitées ;
- L'amélioration de la qualité des services agricoles.

2. Principales réalisations en 2021 - 2022

Les principales réalisations de l'intervention durant la période 2021 – 2023, sont :

En matière de développement des filières agricoles

- Développement de la filière rizicole :

- La promotion de la riziculture, grâce à l'aménagement ou la réhabilitation de plusieurs périmètres irrigués, en effet 10 056 ha sont aménagés , 5 087 ha en cours d'exécution et 3 063 ha en préparation . notamment de :
 - Dakhlet Tekane (471 ha),
 - Bir El Barka ((200 ha), Mbakh Dieuk,
 - Travaux d'aménagement de 1575 Ha en condition de maîtrise totale de l'irrigation (Brakna Ouest)
 - Aménagement des Périmètre Irrigués Villageois PIV (750 Ha)
 - Achèvement travaux d'aménagement de la cuvette orientale du lac de R'Kiz (3500 Ha)
 - Réhabilitation des Périmètre Irrigués Villageois (PIV) (538 ha) (Guidimakha, Gorgol, Brakna, Trarza)
 - Réhabilitation de 17 périmètres villageois et 14 périmètres maraichers totalisant (950 ha) Gorgol et Guidimakha
 - Réhabilitation des bâtiments des Directions Régionales de la SONADER à Rosso, Boghé, Kaédi, Fom Gleita et Gouraye
 - Mise en service de l'usine de décortilage du riz à Rosso couplé à un mécanisme de partenariat SONADER-PRODUCTEURS Trarza
 - Mpourié (3050 ha), cuvette orientale du lac R'kiz, plusieurs périmètre villageois) ;
- le désenclavement des zones de production et
- la mécanisation agricole.

- Développement de la filière des cultures traditionnelles pluviales :

- La construction de 69 barrages et 9 en cours ;
- La promotion des cultures traditionnelles en zones pluviales (aménagement de 3 300 ha de décrue améliorée, ouvrage de seuil en béton sur le Ndiorol) ;
- la réalisation/réhabilitation de barrages et autres ouvrages ;
- **Réhabilitation avec extension de Six (06) ouvrages de Maghama décrue et la construction d'un ouvrage d'alimentation des mares (Gorgol)**
- **Acquisition et distribution de:**
 - 1058 Tonnes de semences traditionnelles
 - 597,8 km de clôture
 - 435 motoculteurs
 - 149 tracteurs et de 15 mini-tracteurs
 - 210 faucheuses
 - 100 motos
 - 100 véhicules tricycles
 - 3700 unités de matériels et équipements

- Développement de la filière des cultures maraichères :

- L'aménagement et l'équipement de périmètres maraichers féminins,
 - Aménagement à coûts partagés de périmètres maraîchers avec des Promoteurs familiaux et des promoteurs privés

- Aménagement de 301 périmètres maraîchers (254 ha)
 - Aménagement de 127 périmètres maraîchers (191 ha)
- la distribution de semences,
 - Acquisition de 550 T de semences de pomme de terre
 - Acquisition de 270 kg de semences hybrides
 - Acquisition de 7500 kg de semences maraîchères ordinaires
- l'acquisition de matériel agricole,
 - Acquisition de 20 serres agricoles
 - Acquisition des vitro-plants (10 000 plants)
 - Acquisition de 15 mini-tracteurs avec accessoires
 - Acquisition de 40 000 ml de clôture
- la formation sur les techniques d'irrigation ainsi que de techniciens de maintenance.
- Constructions :
 - Equipement du centre de conditionnement en matériel de froids (4 chambres Froides)
 - Travaux de construction d'un marché de légumes à Boghé
 - Réalisation de forages profonds
 - Réalisation de forages manuels
 - Construction de bassins surélevés
 - Construction des marchés aux légumes
 - Désenclaver des zones de production en Assaba
- **Développement de la filière phoenicicole :**
 - la réalisation de forages profonds et de châteaux d'eau en béton,
 - la construction de seuils pour la recharge des nappes et
 - l'aménagement de 378 ha.
 - Equipements des forages profonds (Adrar, Tagant, Assaba, Hodhs)
 - Réseaux d'irrigation (439 ha) (Adrar, Tagant, Assaba, Hodhs)
 - Clôtures en grillage (Adrar, Tagant, Assaba, Hodhs)
 - Aménagements (378 ha) (Adrar, Tagant, Assaba, Hodhs)
 - Seuils pour la recharge de nappes réalisés (Adrar, Tagant, Assaba, Hodhs)
 - Equipement de 1000 puits existants pour irrigation des anciennes palmeraies (Pompes solaires Sup à 1 kW) (Adrar, Tagant, Assaba, Hodh)
 - Valorisation de la production par l'appui à la STM (Adrar)
 - Programme de Vulgarisation et Conseil Agricole (Adrar, Tagant, Assaba, Hodhs)
- **Développement de la filière blé :** La distribution de 120 tonnes de semences de blé.
- **Développement de la filière des cultures fourragères, grâce à :**
 - l'acquisition de semences, d'engrais et de matériels et
 - l'acquisition de machines de transformation des produits fourragers (fabrication de Raquel).
 - **Acquisition de 100 kits d'irrigation et 70 kits d'équipements aux cultures fourragères**

En plus de ces réalisations en matière de développement des filières, des actions ont été menées dans les domaines de la protection des cultures et des végétaux et du dispositif des

statistiques agricoles et du suivi-évaluation (conduite d'enquêtes, gestion de la plateforme CEPS). Il s'agit de :

- **Dans différents domaines transversaux :**
- **Protection des cultures et des végétaux :**
 - Fourniture de grillage et installation de matériels de clôture dans les wilayas agropastorales ;
 - Lutte contre les oiseaux granivores (acquisition de filets de capture, de détonateurs sonores, de bandes réfléchissantes, ...) ;
 - Distribution de 100 tonnes de pesticides et d'insecticides ;
 - Acquisition de drones et formation sur leur utilisation.
- **Statistiques et suivi-évaluation :**
 - Conduite d'enquêtes statistiques ;
 - Gestion de la plateforme de CEPS.

Les efforts dans le secteur ont permis, d'avoir un niveau de production couvrant 89 % des besoins en riz, contre 82% en 2019, et 35 % en céréales traditionnelles contre 32% en 2019.

II.2 INTERVENTION 1.2: ACCROISSEMENT DES RETOMBÉES DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

1. Objectifs de l'intervention 1.2

Le secteur de l'élevage, secteur de l'intervention 1.2, est l'un des principaux piliers de l'économie de la Mauritanie. Sa contribution à l'économie nationale a été, en moyenne, de 10,9% du PIB, sur la période 2016-2020. Le taux de croissance réel annuel moyen est de 4,2% sur cette même période. En 2022 sa contribution à l'économie nationale a été estimée, à 10,6% du PIB. Il fournit des revenus à près de 60% de la population et repose, en 2022, sur un cheptel de 30 450 466 de têtes, comprenant 2 496 260 bovins, 1 580 455 camelins et 26 373 751 petits ruminants.

L'objectif de l'accroissement des retombées du secteur, est recherché dans le cadre de l'objectif global du secteur de l'élevage, à l'horizon 2025, à savoir le développement des filières animales pour accroître la production et améliorer la compétitivité, grâce à : (i) la promotion du sous-secteur de l'élevage intensif à travers le développement des filières animales porteuses et (ii) la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles.

Cette intervention relève du Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE 2017- 2025), qui est en phase avec les orientations du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, qui sont :

- Le renforcement de la gouvernance ;
- Le développement des filières animales intensives ;

- Le développement du Pastoralisme et de l'élevage familial ;
- L'amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire ;
- Le développement de l'industrialisation du secteur ;
- Le renforcement du système national des statistiques de l'élevage.

Dans le cadre de ces orientations, la poursuite de la réalisation de l'intervention s'est matérialisée dans le plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, par l'inscription d'un certain nombre de projets.

2. Principales réalisations en 2021 - 2022

Sur la période 2021 – 2022, les principales réalisations qui ressortent du bilan de la mise en œuvre sont :

En matière de Gouvernance

- La mise en place d'un cadre institutionnel du secteur ;
- La création d'un Fonds de Promotion du Développement de l'Élevage (FPDE) ;
- La restructuration de l'Office National de Recherche et du Développement de l'Élevage et du Pastoralisme (ONARDEP) et la redynamisation de la Société Mauritanienne des Produits laitiers (SMPL) ;
- L'engagement du processus de recensement de l'élevage, à travers l'élaboration de la méthodologie de recensement et des questionnaires d'enquêtes.

En matière de développement de filières animales intensives

- la mise en place, dans le cadre du ProPEP de cinq fermes d'amélioration dont une achevée à Timbedra ;
- le lancement d'un centre de développement des techniques d'élevage des petits ruminants à Dar El Barka ;
- Le lancement de la construction de trois dépôts de collecte des peaux brutes à Nouakchott, Kiffa et à Kaédi ;
- l'appui au développement des cultures fourragères dans le cadre du ProPEP avec l'accompagnement de 119 promoteurs pour la mise en culture de 600 ha ;
- l'organisation de la campagne d'insémination artificielle par l'ONARDEP ;
- Le lancement de 2 campagnes d'insémination artificielle ;
- Le lancement de la construction d'un centre de développement des techniques d'élevage pour les Petits Ruminants (construction actuellement en cours).
- Construction et opérationnalisation de 2 centres de transformation de viandes rouges en viandes séchées (TICHTAR) à Fassala et à Bassiknou ;
- Centre de transformation artisanale de cuir à Bassiknou.

En matière de santé animale et de santé publique vétérinaire

- Vaccination de 2 225 100 bovins contre la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et de 3 846 865 ovins et de caprins contre la peste des petits ruminants (PPR) ;
- Construction de 25 parcs de vaccination dans le cadre du renforcement de la couverture vaccinale dans les wilayas de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, du Trarza et du Guidimakha ;
- Riposte à l'épidémie de la fièvre de la vallée de Rift, suite à la détection 'un premier cas en août 2022, à travers plusieurs actions (Renforcement de la surveillance, limitation du mouvement des animaux, acquisition de produits répulsifs pour la lutte anti vectorielle dans toutes les wilayas, sensibilisation des populations) ;
- Renforcement de la surveillance continue des maladies animales ;
- Contrôle aux frontières des importations et exportations d'animaux et produits d'origine animale ;
- Renforcement de la surveillance et inspection des points de vente des médicaments vétérinaires.

Sur la période 2021 -2022, un certain nombre de réformes ont été engagées, parmi lesquelles :

- La mise en place d'un cadre de concertation nationale des parties prenantes ;
- L'élaboration et l'adoption d'un décret abrogeant et remplaçant le décret n°69-132 du 28 février 1969 et portant réglementation de la police sanitaire des Animaux Domestiques ;
- L'adoption d'un arrêté fixant les conditions sanitaires, hygiéniques de conception d'équipement et de fonctionnement des établissements de transformation et de conditionnement du lait et des produits laitiers ;

II.3 INTERVENTION 1.3: INTEGRATION DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE, VALORISATION DES PRODUITS DE LA MER ET PRESERVATION DU PATRIMOINE MARIN

1. Objectifs de l'intervention 1.3

La part du secteur de la pêche dans le PIB s'est élevée à près de 6,5% en 2020. Il dispose d'un potentiel estimé à 1,8 Millions de tonnes dont 1,5 Millions exploitables, comprenant 42 000 tonnes de céphalopodes, 7 840 tonnes de crustacés, 1,4 Millions de tonnes de pélagiques (petits pélagiques, thons), 97 000 tonnes de démersaux et 300 000 tonnes de praires non encore exploitées.

Les politiques mises en œuvre dans le secteur sont bâties autour de l'exploitation durable de ce potentiel, elles ont permis des avancées importantes mais qui sont toujours en deçà des

ambitions. C'est ainsi que le principal enjeu reste toujours la promotion d'une exploitation durable du potentiel halieutique pour un développement économique intégré, à travers l'augmentation de la valeur ajoutée locale, tirée des ressources halieutiques, y compris au niveau de la pêche continentale, au service des populations.

L'intégration de la pêche dans l'économie, la valorisation des produits de la mer et la préservation du patrimoine marin sont recherchés dans le cadre de l'objectif global du secteur de la pêche et de l'économie maritime, à l'horizon 2025, qui est basé sur la vision de « Promotion d'un secteur des pêches, ... , durable, intégré à l'économie nationale, porteur de croissance, créateur d'emploi et qui bénéficie à la population mauritanienne dans son ensemble. L'objectif global est le développement durable et responsable du secteur des pêches afin de maximiser, durablement, les bénéfices de l'exploitation et d'en faire profiter l'ensemble de la population.

L'intervention 1.3 s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Développement du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime – période 2022-2024, qui est, elle-même, en phase avec les orientations du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, à savoir :

- La contribution accrue du secteur de l'économie maritime au développement économique et humain du pays ;
- La durabilité des ressources halieutiques marines et la préservation des milieux marins ;
- Le développement durable et intégré de la pêche continentale et de la pisciculture ;
- La consolidation du cadre de gouvernance du secteur des pêches et de l'économie maritime.

2. Principales réalisations en 2021 - 2022

Sur la période 2021 – 2022, les principales réalisations qui ressortent du bilan de la mise en œuvre sont :

En matière d'appui à l'IMROP pour la recherche scientifique et à la Garde côte Mauritanienne (GCM)

- La conclusion (signature) d'une convention pour la construction d'un campus abritant l'IMROP et la GCM ;
- La construction de locaux pour l'IMROP à Nouakchott.

En matière de développement de la pêche continentale et de la pisciculture

- La construction des centres de pêches continentale à Néma, Kankossa et Maal ;
- La réalisation d'écloseries à Néma et à **Mbout**;

En matière de renforcement des sites de débarquement et de renforcement de la qualité

- Construction du Point de Débarquement Aménagé (PDA) du PK 93, actuellement en cours ;
- Construction du PDA de M'Heijrat ;
- Certification ISPS du port de N'Diogo ;
- Création d'une zone économique spéciale pour l'export au port de Tanit ;
- Mise en place d'une fabrique de glace de 40 T au port de Tanit ;
- Construction de laboratoires d'analyse et d'inspection sanitaire à Nouadhibou ;
- Construction de trois halles de criée le long du littoral sud de Nouakchott.

En matière de renforcement de la consommation nationale du poisson

- Augmentation des capacités de stockage de la SNDP à Nouadhibou, Aleg et Rosso ;
- Amélioration de la couverture de la SNDP par la création de centres et de points de distribution.

D'autres réalisations de l'intervention, sont également à noter, telles que :

- Amélioration des installations du centre de qualification et de formation aux métiers de la pêche ;
- La mise en place d'une conserverie pédagogique à l'ACNAV de Nouadhibou ;
- La finalisation des ateliers du Chantier Naval à Nouadhibou.

En matière de réforme, plusieurs mesures ont été prises :

- Lettre de Politique et Planification (L2P) du secteur des Pêches et de l'Economie Maritime période 2022- 2024 ;
- Renforcement de l'accès aux petits pélagiques (Décret N°2022- 19 du 25 Février 2022) ;
- Arrêté N°643 du 26 Mai 2021, portant fixation de certaines conditions et mesures réglementaires des activités de la pêche des petits pélagiques ;
- Plan d'aménagement des petits pélagiques pour garantir une gestion rationnelle de cette ressource qui représente 80% de la production halieutique du pays;
- Amélioration de la réglementation des petits pélagiques : Arrêté N°1128 du 30 Septembre 2021, portant modification de l'arrêté N°643 du 26 Mai 2021, notamment l'article 3 et 4 concernant les captures et les débarquements.
- La mise en place de l'Office National des Ports de Pêche afin de moderniser l'infrastructure portuaire, superviser l'élaboration d'un schéma directeur de celle-ci, améliorer la largeur et l'expansion des ports, et établir des échappatoires, des zones réhabilitées et des pôles de développement intégrés le long de la côte ;

- La création de l'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes (AMAM), qui aura le rôle le plus important dans l'organisation de ce domaine vital et important. Cette agence travaillera à la mise en place d'une autorité maritime efficace pour mener à bien les missions et les besoins de la marine marchande, notamment au rythme des industries extractives de pétrole et de gaz en haute mer, afin que notre pays bénéficie de compensations. de la pollution marine résultant de l'exploitation des plateformes d'extraction de pétrole et de gaz, ou des accidents lors de la circulation des navires transportant du carburant dans les eaux soumises à la législation mauritanienne ;
- La création d'une Agence pour le développement de la pêche et de la pisciculture dans les eaux continentales.

II.3 INTERVENTION 1.4: PROMOTION ET MISE EN VALEUR DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

1. Objectifs de l'intervention 1.4

Les industries extractives qui comprennent deux sous catégories, les **hydrocarbures** et les **mines**, occupent désormais une place importante dans l'économie du pays. En effet, alors que leur part dans le PIB n'était que de 6,2% en 2016, elle a atteint 15,1% en 2020.

La promotion et la mise en valeur des industries extractives (intervention 1.4) sont recherchées à travers :

- L'objectif global d'intégration du secteur pétrolier et gazier dans le tissu économique national à travers la valorisation des produits pétroliers et gaziers pour ce qui concerne les hydrocarbures ;
- Le renforcement du contenu local pétrolier et gazier ;
- La promotion des industries de transformation des produits miniers, en particulier du fer et de l'or ;
- Diversifier la production du secteur à travers l'exploitation des mines d'uranium, de phosphates et la mise en valeur des minéraux non métalliques ;
- Ouvrir de nouveaux sites pour l'exploitation artisanale de l'or, permettant ainsi la création de nouvelles opportunités pour les couches les plus défavorisées ;
- Le renforcement de l'attractivité du secteur minier pour les investisseurs grâce à l'amélioration du climat des affaires ;
- La préservation de notre environnement pour permettre une exploitation rationnelle des ressources pétrolières et gazières ;
- La mise en place des infrastructures nécessaires au développement du secteur (Stockage, transport, distribution, capacités portuaires) dans l'objectif de faire de la Mauritanie un HUB régional de l'industrie pétrolière et gazière ;
- La préservation de l'environnement pour permettre une exploitation rationnelle des ressources pétrolières et gazières ;

- L'assurance la transition énergétique ;
- Le renforcement de la gestion transparente et durable des ressources minières, pétrolières et gazières.

L'intervention 1.4 est en phase avec les orientations du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, pour les industries extractives, à savoir :

- La promotion du patrimoine minier à travers une exploitation diversifiée ;
- La mise en valeur du potentiel latent du secteur extractif par le renforcement de l'intégration des chaînes de valeur en amont et en aval et l'amélioration du climat global des affaires ;
- La refonte du cadre légal minier, l'accélération de l'exploitation des gisements de fer sous permis d'exploitation inactivés, et l'optimisation des procédures et processus de promotion ;
- La maximisation de la contribution du secteur extractif au bien-être social à travers la mise en œuvre d'une politique environnementale et sociale spécifique et la mise en cohérence des politiques de responsabilité sociale des opérateurs ;
- L'Intégration du sous-secteur des hydrocarbures à l'économie nationale en tant que priorité stratégique, à travers la promotion des industries gazières et le renforcement du contenu local dans le secteur ;
- Le renforcement des infrastructures de soutien au secteur extractif, notamment en appui aux institutions spécialisées, afin de contribuer à une meilleure connaissance des potentialités du sous-sol Mauritanien.

2. Principales réalisations en 2021 - 2022

Au niveau de la sous-catégorie des hydrocarbures

- L'élaboration du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan) a été achevée ;
- Suivi du développement de la première phase du champ gazier Grand Tortue Ahmémim (GTA) ;
- Préparation de la phase 2 de GTA, à fin 2022. L'état d'avancement du développement des phases 2 et 3 du champs gazier GTA est estimé à 50%, alors qu'il était prévu d'atteindre 30% à la même date ;
- Réalisation de l'évaluation de la découverte du champ gazier de Bir Allah, à 30%, L'objectif est de réaliser cette évaluation à 100% en 2024. La déclaration de la décision finale d'investissement devrait intervenir en fin avril 2024 ;
- Réalisation d'une étude pour le gazoduc reliant GTA à NKC, N'Diogo ou une zone entre les deux villes (Etude de faisabilité). Ce qui correspond à 20% du projet de construction d'un pipeline pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott ;

- Projet de construction d'une centrale à gaz à cycle combiné de puissance de l'ordre de 250 MW en PPP dans la zone de Ndiago (Etude de pré-faisabilité) ;
- Sélection d'un partenaire pour développer et exploiter une zone dédiée aux opérations pétrolières (NKC, Ndiago ou entre les deux)
- Elaboration d'une stratégie de contenu local ; étude réalisée
- Construction d'un centre de formation à distance ; centre opérationnel
- Etudes réalisées avec l'assistance du projet PADG ;
- Renforcement du rôle de la Commission Environnementale (CE), à travers une meilleure prise en charge des risques de pollution liés aux opérations pétrolières ;
- Etude du plan directeur des dépôts de l'intérieur ;
- Etude et élaboration, en cours, du DAO pour la mise en concession PPP des dépôts de NDB et Nkctt ;
- Mise en service du grand bac de gasoil (50 000 m3) à Nouadhibou ;
- Extension minimale des capacités de stockage à Nouakchott (GO : 17000 m3, Fuel : 3500 m3 et Essence : 3500 m3). Les travaux d'augmentation de la capacité de stockage à Nouakchott au 31 décembre 2022 sont réalisés à hauteur de 32% ;
- Signature d'un mémorandum d'entente avec CWP le 28 mai 2021 avec un financement de 40 Milliards de dollars pour: la production de :10MT/an de l'ammoniac;1,7MT/an de l'Hydrogène et la génération de 30GW d'énergie propre ;
- Signature d'un mémorandum d'entente avec chariot le 27 septembre 2021 avec un financement de 3,5 Milliards de dollars pour la production de 180000T/an de l'Hydrogène et 900 000 t/an de l'ammoniac et la génération de 10 GW d'énergie propre ;
- Signature d'un MOU avec BP portant sur les études pour le développement d'un projet d'hydrogène vert à grande échelle ;
- Elaboration d'une feuille de route pour le développement d'Hydrogène à faible teneur en carbone avec l'appui de la BM.

Au niveau de la sous-catégorie des mines

Les principales réalisations au niveau de cette sous-catégorie sont :

- La modernisation du système de cadastre minier (cadastre minier en ligne appelé fléxi-cadastre), réalisée à 100% ;
- L'amélioration de la base de données géologique et minière. Cartographie géologique détaillée, réalisée à 25% depuis 2021 ;
- L'élaboration de la Stratégie minière nationale afin d'améliorer l'attractivité du secteur et augmenter ses retombées économiques, à 95% ; en attente d'approbation
- La finalisation et l'adoption du projet de la refonte globale du code minier à 80%. En effet, le nouveau code minier amélioré a été débattu par toutes les parties prenantes ;
- L'actualisation du Guide de l'Investisseur Minier, achevée en septembre 2022 ;

- La rentrée en production de 12 usines de traitement de résidus avec une production chiffrée à 1920.19 kg, en avril 2022 ;
- L'élaboration d'une stratégie de contenu local ; étude finalisée
- l'élaboration d'une étude relative au développement du contenu local de la société TML SA et sa contribution dans le secteur minier, réalisée à 100% ;
- La mise en œuvre du projet de diversification de la production minière en Mauritanie, à 30% et création d'un comité technique pour la promotion des minéraux stratégiques ;
- Le contrôle et encadrement de l'activité artisanale et semi-industrielle par la mise en place des antennes au niveau des différentes zones d'exploitation artisanale et semi-industrielle de l'Or ; création de l'Agence MAADEN
- L'établissement d'un programme cadre entre MAADEN et l'ANARPAM pour la cartographie géologique ;
- L'ouverture du centre de traitement dit « Centre Cheikh Mohamed El Mami » à Chami pour la catégorie F ;
- L'élaboration en septembre 2022 d'un programme pour assainir la situation cadastrale qui constitue un frein majeur au développement minier ;
- L'adoption, en novembre 2022, de la loi cadre organisant l'activité minière artisanale et semi industrielle de l'or et déterminant le statut juridique de Maaden Mauritanie;
- L'élargissement du champ de l'activité de l'OMRG pour inclure la gestion du patrimoine minier de l'Etat et la réalisation des travaux de cartographie géologique ;
- La création d'une agence en charge du suivi de l'activité minière artisanale et semi-industrielle de l'or (Maaden).

II.5 INTERVENTION 1.5: IMPULSION DU SECTEUR INDUSTRIEL

1. Objectifs de l'intervention 1.5

L'industrie est l'un des principaux vecteurs du développement économique et social du pays, Elle a la particularité d'être présente et d'avoir des potentialités de promotion au niveau de tous les autres secteurs productifs. En Mauritanie, plusieurs réformes ont été initiées sur la base des politiques de développement industriel qui se sont succédées.

La Mauritanie a d'abord commencé par une politique d'intervention directe de l'Etat, à travers la création d'entreprises publiques ou de sociétés d'économie mixte. A partir de 1979, un dispositif d'incitation à l'investissement privé a été mis en place, suivi en 1989, de réformes visant la libéralisation de l'économie. Cependant les objectifs n'ont pas été atteints. Cela est dû surtout , à la non prise en compte suffisante des problématiques de la compétitivité, des progrès technologiques et de l'innovation. C'est ainsi que l'économie est davantage ancrée sur la sphère de la distribution (commerce et échanges) au détriment de celle de la production.

Les objectifs de l'intervention 1.5 découlent de la vision de la stratégie nationale à l'horizon 2030, « ***Pour une industrie nationale, diversifiée, compétitive, durable et intégrée à l'économie nationale, respectueuse de l'environnement, porteuse de croissance, créatrice d'emploi et à même de réduire les inégalités entre les territoires*** ».

Les objectifs de l'intervention « Impulsion du secteur industriel » s'articulent donc autour de la nécessité de doter le pays d'une industrie diversifiée, au niveau de tous les secteurs productifs et de promouvoir l'innovation, la recherche, la transformation et la promotion des chaînes de valeur au niveau de toutes les filières porteuses, pour porter une croissance diversifiée et inclusive (lutte contre la pauvreté).

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie nationale d'industrialisation à l'horizon 2030, adopté en conseil des ministres, le 26 décembre 2022, a défini quatre grands axes :

Axe 1 : Valorisation du potentiel industriel de l'élevage, de la pêche, de l'agriculture et des ressources pastorales ;

Axe 2 : Développement des industries minières, d'hydrocarbures et des énergies renouvelables ;

Axe 3 : Promotion des industries pharmaceutiques, parapharmaceutiques et sanitaires ;

Axe 4 : Développement de l'économie numérique et de l'innovation technologique.

Ces axes sont en phase avec les orientations du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP :

- Mise en place d'un environnement favorable au développement des industries en réduisant les coûts des facteurs de production, électricité et autres ;
- Valorisation du potentiel industriel et mise à disposition d'une main d'œuvre de qualité répondant aux besoins en compétences du secteur grâce à l'adéquation de la formation avec l'emploi ;
- Promotion de la qualité des produits industriels grâce à des laboratoires performants et aux normes, pour la mesure de la qualité ;
- Promotion de l'innovation et de la recherche ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies dans la production industrielle ;
- Facilitation de l'accès aux financements pour développer une industrie diversifiée.

2. Principales réalisations en 2021 - 2022

En 2022, il est enregistré la création de 14 unités industrielles, pour un investissement total de 1 613 887 681 MRU avec la création de 752 emplois.

La direction de l'industrie a mené un certain nombre d'actions telles que :

- L'organisation de plusieurs missions et campagnes de sensibilisation et de contrôle des usines dans certaines wilayas (Nouadhibou, Zouerate, Atar, Inchiri, Trarza et Nouakchott) ;
- L'organisation d'ateliers pour la sensibilisation sur l'obligation d'iodation du sel, l'enrichissement des farines et des huiles et la mise aux normes de la production de la farine infantile.

En matière de réforme, les réalisations les plus importantes sont :

- L'élaboration de la stratégie nationale d'industrialisation à l'horizon 2030 ;
- L'élaboration d'un arrêté organisant l'activité des boulangeries et pâtisseries dans le cadre d'un programme de réorganisation du secteur des boulangeries ;
- La création d'un Conseil Supérieur de l'Industrie sous la présidence du 1^{er} Ministre.

**II.6 INTERVENTION 1.6: PROMOTION D'UN ARTISANAT A FORT CONTENU CULTUREL ET
GENERATEUR DE REVENUS ET D'EMPLOI**

1. Objectifs de l'intervention 1.6

L'artisanat mauritanien est l'un des secteurs porteurs recelant de grandes potentialités de production et de création d'emplois. Cependant, il demeure handicapé par le caractère traditionnel de ses techniques et procédés de production, son incapacité à mettre à profit les techniques modernes de production et par la perception sociale négative des métiers de l'artisanat dans la société mauritanienne.

Les objectifs de l'intervention I.6 ressortent des principaux enjeux du secteur de l'artisanat qui sont : (i) le développement d'un artisanat fondé sur le patrimoine naturel, culturel et sur les savoirs faire traditionnels, tout en se projetant vers l'utilisation des technologies modernes dans les processus de production, (ii) L'organisation du secteur artisanal et des artisans.

L'objectif global dans le secteur de l'artisanat est donc de créer les conditions nécessaires à l'émergence d'artisans et d'entreprises artisanales, à travers :

- Consolider et moderniser le cadre institutionnel, professionnel, réglementaire, fiscal et créer les conditions pour l'accès aux financements ;
- Développer les connaissances et les compétences techniques des artisans et entreprises artisanales ;
- Renforcer les capacités des organisations des artisans ;
- Construire des infrastructures de bases dédiées à l'artisanat dans toutes les Wilayas et Moughataas ;
- Promouvoir la qualité des produits artisanaux ;
- Favoriser l'accès à l'information sur les marchés des produits artisanaux (besoins, prix, conditions d'accès, ...).

Ces objectifs de l'intervention I.6 : « Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emplois », sont en phase avec les orientations stratégiques du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP :

- Promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire, intégrant les technologies modernes et générateur de revenus et d'emplois décents ;
- Renforcement des capacités des artisans et de leurs organisations à travers la formation et la construction d'infrastructures dédiées ;
- Promotion de la formalisation au niveau du sous-secteur de l'artisanat.

2. Principales réalisations en 2021 - 2022

Parmi les principales réalisations de l'intervention au cours de la période 2021 – 2022 :

- La construction des centres de poterie et céramique de Kaédi et Kiffa. Des experts marocains ont été engagés et sont sur place pour l'opérationnalisation de ces centres ;
- La construction d'un centre de tannage est actuellement en phase finale (construction du centre de tannage améliorée, aménagement du site, livraison du matériel déjà arrivé en Mauritanie, clôture de l'espace et construction des hangars de protection pour les tanneuses. Plus de 11 coopératives (140 personnes) bénéficiaires ;
- La construction d'un village pour l'artisanat et d'un centre international des expositions à Nkctt (comprenant 150 ateliers, plus de 40 galeries de vente, des aires d'exposition et une école de formation réalisée à 50%) ;
- Mise en place d'un fonds de promotion de l'artisanat, par des actions ciblées, destinées à soutenir directement des opérateurs locaux exerçant des activités qui répondent à des besoins quotidiens du marché et susceptibles de croissance, par l'attribution, notamment d'équipements de production appropriés ;

II.7 INTERVENTION 1.7: PROMOTION DU COMMERCE

1. Objectifs de l'intervention 1.7

Le commerce extérieur est caractérisé par une forte concentration des exportations sur un nombre limité de produits de base (les produits miniers, le fer surtout et les produits halieutiques), qui ne font pratiquement l'objet d'aucune transformation locale et sont fortement dépendants des termes de l'échange (très forte volatilité des prix de certains de ces produits). Quant aux importations, elles sont dominées par les produits pétroliers, les équipements, les denrées alimentaires et le matériel et matériaux de construction.

Les principaux fournisseurs sont l'Europe, l'Asie (chine, Japon) et les Emirats Arabes Unis. Les principales contraintes qui pèsent sur le développement du commerce, sont : (i) la faible compétitivité des produits nationaux transformés du fait des coûts élevés des facteurs de production (ii) la très faible disponibilité des infrastructures et services de base.

La Mauritanie ne profite donc pas de sa position géostratégique très avantageuse pour le développement des échanges Nord Sud et Sud Nord.

Les objectifs de l'intervention 1.7 découlent des principaux enjeux du commerce en Mauritanie : (i) Le développement de la compétitivité, (ii) l'amélioration de l'attractivité pour les investisseurs et (iii) le développement d'un secteur manufacturier performant.

Face à ces enjeux, les objectifs pour le développement du commerce passent par facilitation des échanges avec les marchés nationaux, régionaux et internationaux, sur la base de la promotion de la production brute et transformée des secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage, des industries extractives, de l'industrie, ainsi que de l'artisanat et du tourisme. Ces objectifs se fondent sur l'amélioration du climat des affaires, la promotion du secteur privé et la mise à profit des secteurs à fort potentiel de croissance.

L'intervention 1.7, du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, découle de ces objectifs et se fonde sur les orientations suivantes :

- **La** promotion du secteur privé à travers, notamment la mise en œuvre de politiques pour l'amélioration du climat des affaires ;
- **L'**accroissement des exportations à travers la diversification basée sur la promotion de la production brute et transformée des secteurs productifs et la facilitation des échanges avec les marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- **La** promotion d'une concurrence saine et le renforcement de la protection du consommateur à travers la mise en œuvre de réglementations et dispositifs adaptés.

2. Principales réalisations en 2021 - 2022

Les principales réalisations de l'intervention 1.7 sur la période 2021 – 2023 sont :

- L'enregistrement d'avancées significatives en matière de négociation sur l'accord de la ZLECAf et de la CEDEAO ;
- L'élaboration de la loi sur la concurrence et la liberté des prix (adoptée par l'Assemblée Nationale) ;
- L'élaboration de 3 textes d'application de la loi portant protection du consommateur ;
- L'adoption d'un décret identifiant les produits stratégiques dont les prix doivent être fixés par l'Etat (2021) ;
- L'opérationnalisation du Comité de Surveillance du Marché (CSE) (2021) ;

- La création de la Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM) (2021) ;
- L'enregistrement de 204 sociétés dans le système REX qui octroi des franchises en douanes aux exportations vers l'UE ;
- L'effectivité des actions de la CAAM qui ont eu un impact remarquable sur la régulation des prix au niveau du marché national ;
- Le renforcement de la protection des consommateurs à travers l'élaboration de dix projets de décrets sur l'application de la loi sur la protection des consommateurs et l'acquisition, en cours, l'acquisition de valises de contrôle des aliments pour les équipes mobiles ;
- L'adoption d'un décret instituant la création d'une agence pour la sécurité alimentaire (contrôle sanitaire des aliments) ;
- L'acquisition, en cours, des équipements techniques de laboratoire pour l'analyse et le contrôle des aliments à l'exception des produits de la pêche ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) pour mettre un terme au système antérieur, afin de moderniser l'administration et ses processus et formalités ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme de vérification de la conformité des produits importés.

Un certain nombre de retards sont enregistrés dont notamment :

- Le retard dans la mise en œuvre de la promotion du commerce et de la consolidation des conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés, ;
- Le retard, du fait du fournisseur, dans la livraison des outils et équipements pour le renforcement des capacités de la direction de la protection du consommateur.

II.8 INTERVENTION 1.8: REDYNAMISATION ET DEVELOPPEMENT DU TOURISME

1. Objectifs de l'intervention 1.8

La Mauritanie, malgré un fort potentiel, a une offre touristique très limitée. Le tourisme avait enregistré une certaine amorce à la fin des années 1986, notamment le tourisme de désert qui, en 1996, a enregistré 15 000 touristes à destination de l'Adrar en 2003-2004.

Cette amorce a été brutalement interrompue en 2007, suite à des actes terroristes dans le nord et le sud-est du pays. Depuis 2016, une certaine reprise est enregistrée : Le nombre de lits est passé de 9100 en 2016 à 11500 en 2018, et le nombre de touristes est passé de 1500 en 2017- 2018 à 4000 en 2018-2019,

Cependant, de nouveau en 2020, cette remontée a été stoppée du fait des restrictions de voyages liées à la crise sanitaire de la COVID 19. Le tourisme a été l'un des secteurs les plus affectés par cette pandémie.

Aujourd'hui, les enjeux majeurs découlant de ce contexte sont : (i) imaginer et créer un tourisme porteur d'images, d'identité et de développement durable, au service de l'attractivité du territoire et son développement économique et social, (ii) renouveler et diversifier l'offre et la demande touristique, notamment l'écotourisme et (iii) préparer et structurer une demande touristique interne.

Les objectifs sont donc de : (i) créer une dynamique pour la relance du tourisme et (ii) de développer et moderniser l'activité touristique. L'atteinte de ces objectifs est recherchée à travers la promotion de produits touristiques axés sur le patrimoine culturel et l'écotourisme, à travers :

- La construction d'infrastructures touristiques, notamment pour le renforcement des capacités d'accueil qui devraient atteindre 20 000 lits ;
- Le renforcement des capacités des professionnels du secteur.

Ces objectifs sont en phase avec avec l'intervention 1.8 (Redynamisation et développement du tourisme) et les orientations du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP :

- Le développement d'un tourisme porteur d'image, d'identité et de développement durable ;
- Le renforcement de l'offre touristique ;
- La diversification de l'offre touristique à travers le développement de l'écotourisme par la sauvegarde et la valorisation de manière innovante du patrimoine culturel et naturel du pays et le renforcement du tourisme d'affaire ;
- La promotion, le développement et la structuration de la demande touristique intérieure et extérieure.

2. Principales réalisations en 2021 - 2022

Les principales réalisations pour la période 2021 – 2022 sont :

- Le recensement et la géolocalisation des établissements d'hébergement et de restauration, agréés dans toutes les Wilaya du pays ;
- La mise à jour de la base de données des agences et bureaux de voyage de la région de Nouakchott ;
- La création d'une école de tourisme

Une nouvelle amorce du tourisme est constatée, le nombre de touristes étrangers a été de 4600 en 2022.

III. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CHANTIER

Le bilan pour 2021–2022, fait ressortir un niveau d'exécution qui indique des perspectives d'une bonne efficacité, en 2025, en matière d'atteinte des objectifs fixés par le plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP.

C'est ainsi que, comme illustration de cette performance, au niveau de certaines des interventions du chantier, on note :

- Au niveau de l'agriculture, des activités phares avec de bons taux d'exécution : (i) réhabilitation de 3050 ha du périmètre de Mpourié à 100%, (ii) travaux de curage et de recalibrage du Koundi sur 36 km, (iv) l'aménagement, à hauteur de 27%, de 3300 ha en décrue amélioré, dans le cadre du développement de la filière des cultures pluviales ainsi que la réalisation, à 100%, de toutes actions prévues en 2022, en matière d'appui à cette filière (distribution de semences et de petit matériel) et (v) la réalisation, à 100%, de toutes les actions prévues, en 2022, pour l'appui au cultures fourragères ;
- Au niveau de l'élevage, alors que la valeur cible en matière de production de viande rouge est de 184 000 T pour 2025, elle a été de 248 247 T en 2022, soit un taux de réalisation de 13% ;
- Au niveau de la pêche, les débarquements, un des éléments indicateurs de l'intégration à l'économie nationale, bien qu'ayant été de 730 561 T en 2022, inférieur à la valeur de référence de 786 842 T (2019), elles ont quand même atteint, plus de 67% de la valeur cible de 1 085 442 T, à l'horizon 2025 ;
- Au niveau du Commerce, on enregistre, en 2022, des exportations de 3 400 000 000 \$, supérieur à la cible pour 2025 qui est de 3 261 985 000 \$
- Au niveau des industries extractives, les taux d'exécution par rapport aux principaux objectifs, indiquent un rythme qui permettra d'atteindre les objectifs à l'horizon 2025. En effet, par exemple, le développement de la phase 2 du GTA et celui de Bir Allah sont réalisés à 30% en 2022.

Les performances sont assez similaires au niveau des autres interventions du chantier.

On note cependant, malgré ces performances relativement bonnes, en matière d'exécution des actions programmées et des objectifs visés, que le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, activités extractives), a enregistré, une variation trimestrielle négative du PIB, de – 1,8%, au quatrième trimestre de 2022 (Note de conjoncture de l'ANSADE).

De façon plus détaillée, le niveau d'atteinte des objectifs du chantier est mesuré à travers les indicateurs retenus dans le plan d'action de la SCAPP 2021 – 2025 et est donné ci-après pour chacune des interventions du chantier.

III.1 INTERVENTION 1.1 : *PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, COMPETITIVE ET DURABLE*

III.2 INTERVENTION 1.2: ACCROISSEMENT DES RETOMBÉES DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

Le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention relative à l'accroissement des retombées du secteur de l'élevage, est donné par les valeurs des indicateurs pour 2021 et/ou 2022, dans le tableau ci-dessous.

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	(9) Année de la valeur actuelle	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
Non ODD	Part de l'élevage dans le PIB	~ 15%	2021	Plateforme du développement rural en Mauritanie	-	2022	10,6%
Non ODD	Production, en tonne de viandes rouges, contrôlée	160 000 T	2018	ME	184 000 T	2021 2022	230 453 T 248 247 T
Non ODD	Production usinée de lait en tonne	520 000 T	-	ME	598 000 T	2021	560 000 T
Non ODD	Nombre de tête de bétail par espèce	Bovins : 2 402 077 Camelins : 1 560 108 Ovins : 15 571 303 Caprins : 10 006 999	2021	ME	Bovins : 2 831 769 Camelins : 1 662 377 Ovins : 19 732 699 Caprins : 12 681 347	2021 2022 2021 2022 2021 2021	Bovins : 2 176 299 2 496 260 Camelins : 1 528 122 1 580 455 Ovins : 16 055 054 Caprins 10 701 156
Non ODD	Quantités de peaux et cuirs exportés	615 T	2016	ME	700		

III.3 INTERVENTION 1.3: INTEGRATION DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE, VALORISATION DES PRODUITS DE LA MER ET PRESERVATION DU PATRIMOINE MARIN

Le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention relative à l'intégration de la pêche dans l'économie, la valorisation des produits de la mer et la préservation du patrimoine marin, est donné par les valeurs des indicateurs pour 2021 et/ou 2022, dans le tableau ci-dessous.

III.4 INTERVENTION 1.4: PROMOTION ET MISE EN VALEUR DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référénc e	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	(9) Année de la valeur actuelle	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
Non ODD	Part de la pêche dans le PIB	6,50%	2020	-	5,4%		
Non ODD	Captures globales réalisées en ZEE mauritanienne	1 356 802 T	2019	DARE/MPEM	1 524 633 T	2022	1 007 462
Non ODD	Tonnage débarqué au niveau national	766 842 T	2019	DARE/MPEM	1 085 442 T	2022	730 561
Non ODD	Nombre d'emplois directs dans le secteur de la pêche	66 000	2019	DARE/MPEM	100 000	2022	69 868

Le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention relative à la mise en valeur des industries extractives, est donné par les valeurs des indicateurs pour 2021 et/ou 2022, dans le tableau ci-dessous.

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	(9) Année de la valeur actuelle	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
Non ODD	Part des industries extractives dans le PIB	15,10%	2020	Autorités mauritaniennes/ Services du FMI	18%		
Non ODD	Etat d'avancement de l'élaboration du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan)	0%	2021	MEPM	100%	2022	100%
Non ODD	Etat d'avancement de la construction d'un pipeline pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott	0%	2021	MEPM	100%	2022	25%
Non ODD	Etat d'avancement du développement des phases 2 et 3 du champs gazier GTA	0%	2021	MEPM	100%	2022	30%
Non ODD	Etat d'avancement du développement du champs gazier Bir Allah	0%	2021	MEPM	Production en 2024	2022	30%
Non ODD	Nombre de découvertes minières anciennes développées	0%	2021	MEPM	Au moins 1	2022	A moitié
Non ODD	Capacités de stockage des produits pétroliers à Nouakchott	50% des besoins en extension	2021	MEPM	100% des besoins en extension	2022	30%
Non ODD	Etat d'avancement de la construction de dépôts de produits pétroliers à l'intérieur du pays	0%	2021	MEPM	100%	2022	20%

III.5 INTERVENTION 1.5: IMPULSION DU SECTEUR INDUSTRIEL

III.6 INTERVENTION 1.6: PROMOTION D'UN ARTISANAT A FORT CONTENU CULTUREL ET GENERATEUR DE REVENUS ET D'EMPLOI

Le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention relative à la promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi, est donné par les valeurs des indicateurs pour 2021 et/ou 2022, dans le tableau ci-dessous.

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	(9) Année (2021 ou 2022)	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
Non ODD	Nombre d'infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles	15 (nombre à revvoir)	2018	MCIAT	55	2022	5

III.7 INTERVENTION 1.7: PROMOTION DU COMMERCE

Le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention relative à la promotion du commerce, est donné par les valeurs des indicateurs pour 2021 et/ou 2022, dans le tableau ci-dessous

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	(9) Année de la valeur actuelle	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
Non ODD	Importations Mauritaniennes (en Milliers de \$)	3 860 465	2021	Trademap	4 000 000	2022	4 300 000
Non ODD	Exportations Mauritaniennes (en Milliers \$)	3 266 989	2021	Trademap	-	2022	3 400 000
Non ODD	Nombre de nouveaux textes adoptés en matière de commerce sur les procédures fiscales et douanières	11	2021	MCIAT	25	2022	18

III.8 INTERVENTION 1.8: REDYNAMISATION ET DEVELOPPEMENT DU TOURISME

Le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention relative à la redynamisation du tourisme, est donné par les valeurs des indicateurs pour 2021 et/ou 2022, dans le tableau ci-dessous

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référénc e	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	(9) Année (2021 ou 2022)	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
Non ODD	Part du tourisme dans le PIB	Non déterminée	-	ANSADE	-		
Non ODD	Nombre de touristes étrangers	4000	2018	MCIAT	15 000	2022	4 600

IV. FINANCEMENT DU CHANTIER

IV.1 INTERVENTION 1.1 : *PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, COMPETITIVE ET DURABLE*

1. Exécution financière des projets de l'intervention 1.1, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour la promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable.

	Programmation 2022	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	3 240	2 643	82%
Financements extérieurs	896	1 094	122%
Total	4 136	3 737	90%

2. Exécution financière des projets hors plan de l'intervention 1.1

IV.2 INTERVENTION 1.2: ACCROISSEMENT DES RETOMBÉES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

1. Exécution financière des projets de l'intervention 1.2, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour l'accroissement des retombées de l'élevage

	Programmation 2022	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	290	255	88%
Financements extérieurs	389	315	81%
Total	678	570	84%

2. Exécution financière des projets hors plan de l'intervention 1.2

IV.3 INTERVENTION 1.3: INTEGRATION DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE, VALORISATION DES PRODUITS DE LA MER ET PRESERVATION DU PATRIMOINE MARIN

Les montants figurant dans les tableaux ci-dessous sont en Millions de MRU.

1. Exécution financière des projets de l'intervention 1.3, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour la valorisation des produits de la mer et la préservation du patrimoine marin

	Programmation 2022 (En million de MRU)	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	375	312	83%
Financements extérieurs	271	415	153%
Total	646	726	112%

2. Exécution financière des projets hors plan, de l'intervention 1.3

IV.4 INTERVENTION 1.4: PROMOTION ET MISE EN VALEUR DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

1. Exécution financière des projets de l'intervention 1.4, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour la promotion et la mise en valeur des industries extractives.

	Programmation 2022 (En million de MRU)	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	430	399	93%
Financements extérieurs	864	167	19%
Total	1 294	566	44%

2. Exécution financière des projets hors plan de l'intervention 1.4

IV.5 INTERVENTION 1.5: IMPULSION DU SECTEUR INDUSTRIEL

1. Exécution financière des projets de l'intervention 1.5, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour l'impulsion du secteur industriel

	Programmation 2022	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	3	2	77%
Financements extérieurs	0	0	-
Total	3	2	77%

2. Exécution financière des projets hors plan de l'intervention 1.5

IV.6 INTERVENTION 1.6: PROMOTION D'UN ARTISANAT A FORT CONTENU CULTUREL ET GENERATEUR DE REVENUS ET D'EMPLOI

1. Exécution financière des projets de l'intervention 1.6, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour la promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi.

	Programmation 2022	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	29	24	81%
Financements extérieurs	65	0	0%
Total	94	24	25%

2. Exécution financière des projets hors plan de l'intervention 1.6

IV.7 INTERVENTION 1.7: PROMOTION DU COMMERCE

1. Exécution financière des projets de l'intervention 1.7, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour la promotion du commerce.

	Programmation 2022	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	10	0	0%
Financements extérieurs	0	0	-
Total	10	0	0%

2. Exécution financière des projets hors plan de l'intervention 1.7

IV.8 INTERVENTION 1.8: REDYNAMISATION ET DEVELOPPEMENT DU TOURISME

1. Exécution financière des projets de l'intervention 1.8, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour la redynamisation et le développement du tourisme

	Programmation 2022	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	25	25	100%
Financements extérieurs	0	0	-
Total	25	25	100%

2. Exécution financière des projets hors plan de l'intervention 1.8

IV.9 Récapitulatif de l'exécution financière du chantier 1 de la SCAPP

Récapitulatif de l'exécution financière des projets du chantier 1 figurant dans la SCAPP

Le récapitulatif de l'exécution financière, pour le chantier 1, Promotion d'une croissance diversifiée, sur la base de l'exécution financière par intervention, ci-dessus est donné ci-après.

	Programmmtion 2022 (En million de MRU)			Exécution		Taux d'exécution global	
	Budget Etat	Ressources extérieures	Total programmation 2022	Exécution Etat	Exécution extérieur	Total Exécution	
Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable	3 240	896	4 136	2 643	1 094	3 737	90%
Accroissement des retombées du secteur de l'élevage	290	389	678	255	315	570	84%
Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin	375	271	646	312	415	726	112%

Promotion des industries extractives	430	864	1 294	399	167	566	44%
Impulsion du secteur industriel	3	0	3	2	0	2	77%
Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi	29	65	94	24	0	24	25%
Promotion du commerce	10	0	10	0	0	0	0%
Redynamisation et développement du tourisme	25	0	25	25	0	25	100%
Total chantier 1	4 401	2 485	6 886	3 659	1 991	5 651	82%

Récapitulatif de l'exécution financière des projets hors plan du chantier 1

V. PERSPECTIVES DU CHANTIER

Les principales perspectives du chantier sont, entre autres :

- (i) **Pour la promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable, la poursuite** de la promotion des cultures irriguées, le développement des cultures traditionnelles, de la phoeniciculture, des cultures fourragères et de la filière du blé ainsi que la réalisation d'un certain nombre de mesures, notamment pour le renforcement des statistiques agricoles et suivi-évaluation, la poursuite des réformes institutionnelles en matière de restructuration du Ministère, la révision de la loi d'orientation agropastorale, la mise en place d'un système de financement du secteur agricole ;
- (ii) **Pour l'accroissement des retombées du secteur de l'élevage**, la poursuite du renforcement du cadre institutionnel du secteur par la révision de certains textes juridiques, et de l'opération du recensement général de l'élevage dont les résultats finaux seront disponibles en 2024 ;
- (iii) **Pour l'intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin**, les actions en perspective pour 2023 portent principalement sur le développement des infrastructures et des services de base, la promotion d'une flotte de pêche nationale, l'amélioration des services d'appui au développement des chaînes de valeur, l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de la recherche, du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches, la protection et conservation de l'environnement marin et côtier, le développement de la pêche continentale et pisciculture et l'amélioration de la gouvernance du secteur des pêches et de l'économie maritime ;
- (iv) **Pour la promotion et mise en valeur des industries extractives**, les actions principales pour 2023 portent sur le renforcement des infrastructures de soutien au secteur minier, la diversification de la production à travers l'exploitation des mines d'uranium, de phosphates, la mise en valeur des minéraux non métalliques, l'augmentation de l'attractivité du secteur minier et la maximisation du contenu local ;
- (v) **Pour l'impulsion du secteur industriel**, les activités principales prévues pour 2023 portent sur l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de développement industriel et d'un plan de réorganisation des zones industrielles de Nouakchott et Nouadhibou et l'accompagnement des unités de production d'eau minérale dans les domaines de la qualité et de la normalisation ;
- (vi) **Pour la promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi**, les perspectives pour 2023 portent principalement sur la mise en fonctionnement du centre de formation dans laquelle les filières poterie et céramique, peaux et cuirs, fonderie, ferronnerie et autres, l'ouverture d'une foire sous régionale servant de lieu de rencontre et d'échange entre nos artisans et leurs homologues de la sous-région ; le renforcement des capacités des artisans et la construction d'un village artisanal dans chaque wilaya ;
- (vii) **Pour la promotion du commerce**, les principales perspectives pour 2023 portent sur le renforcement des échanges commerciaux à travers, l'opérationnalisation du Conseil de la concurrence, institué par la loi sur la concurrence, la mise en place d'un guichet unique du

- commerce extérieur, la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'accord de facilitation des échanges, l'institution de la loi sur la concurrence et le renforcement de la protection du consommateur ;
- (viii) **Pour la redynamisation et développement du tourisme**, Les principales actions programmées pour 2023, sont l'élaboration et l'actualisation du cadre juridique et réglementaire du tourisme et le renforcement des capacités de la direction du tourisme.

Les activités à mener, dans le cadre des perspectives pour 2023, , sont détaillées ci-dessous par intervention.

V.1 V.1 PERSPECTIVES DE L'INTERVENTION I.1 : : *PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, COMPETITIVE ET DURABLE*

Les principales perspectives de l'intervention sont :

Dans le domaine de la promotion des cultures irriguées et de la riziculture :

- L'aménagement/réhabilitation des périmètres hydro-agricoles ;
- L'amélioration de l'hydraulicité des axes hydrauliques (Curage, recalibrage, entretien des axes, ...) ;
- Le désenclavement des zones de production (pistes, ponts, études de désenclavement, mise en place d'un atelier technique et professionnel pour les innovations en matière d'irrigation) ;
- L'aménagement et la réhabilitation, au niveau des wilaya du Trarza, du Brakna, du Gorgol et de Guidimakha, d'un total de 7907 ha ;
- La poursuite du programme d'électrification des zones de production, au Trarza et au Brakna sur 250 km ;
- La réalisation de 280 km de pistes de désenclavement au Brakna et au Trarza.

Dans le domaine des cultures traditionnelles :

- Réalisation/Réhabilitation des barrages ;
- Accompagnement des bénéficiaires de 4 barrages dans la mise en valeur et l'introduction de la semi-mécanisation ;
- Construction de 5 grands barrages dans 5 wilayas (Assaba, Gorgol, Adrar et Guidimakha) ;
- Réalisation de bassins, digues, diguettes et seuils ;
- Appui aux cultures pluviales (acquisition de semences traditionnelles, mise en place de 35 réseaux de multiplication de semences traditionnelles) ;
- Mécanisation agricole (Acquisition de 25 tracteurs, 1250 faucheuses, 70 motoculteurs).

Dans le domaine des cultures maraichères :

- Promotion des cultures maraichères, construction de forages, de puits et de bassins, protection des périmètres, acquisition de mini tracteurs, approfondissement de puits, formation en technique d'irrigation ;
- Aménagement de 1.035 ha de périmètres maraichers au profit des coopératives villageoises féminines, la distribution de 810 tonnes de semences maraichères et de 20.860 unités de matériel horticole ainsi que 55 km de grillage.

Dans le domaine de la phoeniculture :

- L'aménagement de 750 ha en Adrar, a Tagant, en Assaba et dans les deux Hodhs ;
- La construction de 54 châteaux d'eau ;
- La réalisation et l'équipement de 238 forages et des réseaux d'irrigation pour 100 ha ;
- L'installation de 20 km de clôture de grillage.

Dans le domaine cultures fourragères :

- Promotion des cultures fourragères (Aménagement de 30 réserves fourragères, réhabilitation de périmètres pilotes, formation, ...).

Dans le domaine de la filière blé :

- Acquisition de 800 tonnes de semences.

En matière d'aspects transversaux :

- Protection des cultures et végétaux ;
- Lutte contre les oiseaux granivores ;
- Lutte antiacridienne ;
- Renforcement de la recherche et de la lutte antiacridienne ;
- Renforcement des statistiques agricoles et suivi-évaluation ;
- Poursuite des réformes institutionnelles et restructuration du Ministère ;
- Révision de la loi d'orientation agropastorale ;
- Mise en place d'un système de financement du secteur agricole ;
- Mettre en place d'une assurance agricole ;
- Réforme foncière juste et équitable pour favoriser le développement économique.

V.2 PERSPECTIVES DE L'INTERVENTIONS I.2 : ACCROISSEMENT DES RETOMBÉES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

Les principales perspectives de l'intervention sont :

Dans le domaine de la gouvernance :

- Le renforcement du cadre institutionnel du secteur par la révision de certains textes juridiques ;
- La reprise de la production au niveau de l'usine de la SMPL avec le renforcement par une batterie de mesures et d'actions en vue du développement du bassin laitier du Hodh El Charkhi ;
- La poursuite de l'opération du recensement général de l'élevage dont les résultats finaux seront disponibles en 2024.

Dans le domaine de l'amélioration de la qualité :

- La mise en place de trois laboratoires pour le contrôle de la qualité du lait à Nema, Boghé et Rosso ;

Dans le domaine de la santé animale :

- La mise en place d'un laboratoire mobile pour la surveillance épidémiologique ;
- La construction de deux abattoirs régionaux à Kaédi et à Kiffa ;
- La construction de 33 parcs de vaccination seront construits dans les wilayas des deux Hodhs ;
- La réhabilitation de 14 postes vétérinaires ;
- La vaccination gratuite de 7 millions d'ovins et de caprins, contre la peste des petits ruminants (PPR) et 2 300 000 têtes de bovins, contre la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB).

Domaine du développement des filières animales intensives :

- Acquisition de machines tractables pour la fauche, le broyage et le conditionnement ;
- L'installation de deux unités de granulation de fourrage à Timbedra et à Dar El Barka ;
- La construction de six magasins de stockage d'aliment de bétail dans six wilayas différentes.

Dans le domaine du pastoralisme :

- Poursuite du renforcement de l'hydraulique pastorale par l'achèvement et l'équipement des 45 stations pastorales en cours de réalisation, ;
- Mise en place de 33 autres nouvelles dont 18 seront réalisées dans le cadre du projet PRAPS ;

- Elaboration des schémas d'aménagement pastoraux pour les wilayas du HC, du HG, de l'Assaba, de l'Adrar, du Tagant, de l'Inchiri et du Tiris Zemour ;
- Réalisation des études de préféabilité de valorisation du potentiel naturel de la zone saharienne de l'AWKAR

V.3 PERSPECTIVES DE L'INTERVENTION : INTEGRATION DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE, VALORISATION DES PRODUITS DE LA MER ET PRESERVATION DU PATRIMOINE MARIN

Les principales perspectives de l'intervention sont :

Dans le domaine du développement des infrastructures et des services de base :

- La poursuite de l'opérationnalisation et de la viabilisation du port de Tanit ;
- La modernisation et mise aux normes du Marché au Poisson de Nouakchott ;
- La construction d'un Pôle de développement intégré (PDI) à M'Heijratt ;
- La construction d'un PDI au PK 93 ;
- La construction d'un PDI au PK 93 ;
- La viabilisation des sites de débarquement autorisés.

Dans le domaine de la promotion d'une flotte de pêche nationale :

- L'ajustement du cadre juridique, en lien notamment avec l'affrètement coque nue ;
- La mise aux normes et modernisation des navires ;
- La restructuration de la Société CNM ;
- Le renforcement du suivi et de l'encadrement des chantiers navals.

Dans le domaine de l'amélioration des services d'appui au développement des chaînes de valeur

- La consolidation du dispositif de contrôle et d'inspection sanitaire des produits de la pêche (ONISPA) ;
- La poursuite de l'extension de la couverture spatiale du contrôle sanitaire des produits de la pêche (ONISPA) ;
- La détermination des normes et standards des produits transformés artisanalement ;
- Le suivi sanitaire des milieux aquatiques ;
- La recherche et développement sur les chaînes de valeur dans le secteur de la pêche.

Dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires :

- La révision de l'environnement fiscal pour améliorer l'attractivité des investissements dans le secteur de la pêche ;

- L'adoption de mesures incitatives pour améliorer la compétitivité des entreprises de la transformation des produits ;
- La promotion de mécanismes innovants de financement des chaînes de valeur.

Dans le domaine de l'amélioration de la commercialisation et de la distribution des produits de la pêche :

- La réforme de la SMCP pour une meilleure régulation du marché des produits destinés à l'exportation ;
- Le développement de démarches de labélisation des produits mauritaniens ;
- L'élaboration d'un plan d'appui à l'accélération de la transition vers moins de farines et plus de pélagiques pour la consommation humaine ;
- L'adoption de mesures pour faciliter le développement du commerce sous régional ;
- L'augmentation des capacités de la SNDP (objectif 10 800 t de poisson distribué) ;
- La création d'une deuxième unité de production de sardines.

Dans le domaine de l'amélioration du système de gestion basé sur les limites de captures :

- Ajustement du cadre juridique et procédural ;
- Renforcement du suivi et de contrôle des quotas ;
- Instauration d'un système de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des contrats de concession.

Dans le domaine de la maîtrise des capacités de pêche :

- Dispositif de gestion des navires de pêche ;
- Plan de gestion des capacités de pêche en lien avec les PAP en vigueur.

Dans le domaine de la gestion des capacités de pêche en lien avec les PAP en vigueur :

- Plans d'aménagement par pêcherie ;
- Ajustement des mesures techniques de l'aménagement.

En Matière de renforcement de la recherche

- Infrastructures et équipements ;
- Moyens navigants de la recherche ;
- Moyens humains et de fonctionnement de l'IMROP ;
- Outils et systèmes de collecte et d'analyse de données scientifiques ;
- Coopération sous régionale.

En matière de renforcement du suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches

- Quai et siège de la GCM (COS 'Tours bleues') ;
- Moyens de contrôle et de surveillance en mer ;
- Moyens de contrôle et de surveillance à terre ;
- Moyens humains et de fonctionnement de la GCM ;
- Système de suivi statistique ;
- Coopération sous régionale dans le domaine du contrôle et de la surveillance en mer ;
- Surveillance participative.

Dans le domaine de la protection et conservation de l'environnement marin et côtier

- Programme de suivi de l'environnement marin et côtier ;
- Promotion des zones protégées et d'intérêt pour la biodiversité
- Contrôle et surveillance pour la préservation des milieux (rejets en mer, plans de gestion des usines) ;
- Mise aux normes des ports sur questions environnementales (réception, stockage et traitement des déchets).

Dans le domaine des affaires maritimes et autres secteurs de l'économie maritime :

- Restructuration de l'administration maritime et amélioration de la gestion des navires et des gens de mer (Opérationnalisation de l'AMAM) ;
- Renforcement de la recherche et du sauvetage maritime ;
- Développement des transports maritimes ;
- Développement de l'aquaculture marine ;
- Gestion intégrée des espaces maritimes, côtiers et littoraux et promotion de la transition vers l'économie bleue ;
- Amélioration de la production, développement des infrastructures, valorisation des produits et renforcement des capacités des acteurs.

Dans le domaine de la pêche continentale et pisciculture :

- Amélioration de la production, du développement des infrastructures, de valorisation des produits et renforcement des capacités des acteurs ;
- Renforcement des connaissances scientifiques sur la ressource et le milieu marin et de l'assistance technique pour une exploitation optimale ;
- Renforcement du cadre juridique, institutionnel et associatif.

Dans le domaine de la gouvernance du secteur des pêches et de l'économie maritime :

- Renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- Amélioration du dispositif de formation, professionnalisation et d'insertion ;

- Amélioration de la santé et de la sécurité au travail ;
- Renforcement de la collaboration, de la concertation et du dialogue social.

V.4 PERSPECTIVES DE L'INTERVENTION I.4 : PROMOTION ET MISE EN VALEUR DES INDUSTRIES EXTRACTIVES
--

Les principales perspectives de l'intervention sont :

1°) Dans le sous-secteur des hydrocarbures

Dans le domaine de l'intégration du secteur pétrolier et gazier dans le tissu économique national :

- Préparation de la 2ème phase de GTA ;
- Préparation du Développement de Bir Allah ;
- Réalisation d'un gazoduc reliant GTA à NKC, Ndiago ou à une zone entre les deux villes (Etude de faisabilité) ;
- Projet de construction d'une centrale à gaz à cycle combiné, de puissance de l'ordre de 250 MW en PPP dans la zone de Ndiago (Etude de faisabilité) ;
- Sélection d'un partenaire pour développer et exploiter une zone dédiée aux opérations pétrolières (NKC, Ndiago ou entre les deux) ;
- Mise en œuvre des actions prioritaires découlant du schéma directeur du gaz: Feuille de route à court terme et études de faisabilité et projets pilotes (Gaz to Power, Gaz To Mines, Gaz To Transport).

Dans le domaine de la maximisation du Contenu Local dans les activités pétrolières :

- Mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire pour le contenu local ;
- Mise en place d'un portail de suivi du contenu local ;
- La formation professionnelle des jeunes mauritaniens dans les différents domaines d'expertise liés au secteur ;
- Hisser les sociétés nationales aux standards des industries du secteur.

Dans le domaine des infrastructures nécessaires au développement du secteur pour faire de la Mauritanie un HUB régional de l'industrie pétrolière :

- Loi organisant le Secteur Pétrolier Aval : attente d'approbation ;
- Recrutement d'un Cabinet pour l'audit financier des sociétés de distribution du gaz butane ;
- Reforme SMH :Processus de Repositionnement Stratégique et de Restructuration de la SMH ;

- Requête de financement spécifique pour l'extension des capacités de stockage de fioul à Nkctt (30 000 mètres cubes) ;
- Recrutement d'un Cabinet pour l'audit financier des dépenses d'exploitation du dépôt jet et de la tarification du jet à l'AINO ;
- Rénovation des conduites de dépotage des produits pétroliers au port de Nouakchott.

Dans le domaine de la transition énergétique :

- Mise en place d'une Agence Nationale de l'Hydrogène Vert ;
- L'élaboration d'un code Hydrogène ;
- Lancement d'une étude pour le renforcement et le développement des infrastructures nécessaires pour les projets hydrogène (ports ,routes, logistiques,) ;
- la réalisation d'un cadastre hydrogène avec l'assistance de l'IFPEN ;
- Elaboration d'une feuille de route pour le développement de l'hydrogène à faible teneur en carbone, avec l'appui de la BM.

2°) Dans le sous-secteur des mines :

Dans le domaine des infrastructures de soutien au secteur minier :

- Modernisation du système de gestion cadastral (cadastre minier en ligne appelé fléxi-cadastre minier de la Mauritanie) ;
- L'amélioration de la base de données géologique et minière ;
- Cartographie géologique détaillée.

Dans le domaine de la diversification de la production du secteur à travers l'exploitation des mines d'uranium, de phosphates et la mise en valeur des minéraux non métalliques :

- Mise en œuvre du projet de diversification de la production minière en Mauritanie et création d'un comité technique pour la promotion des minéraux stratégiques ;
- Création d'un comité technique chargé des minéraux stratégiques et établissement d'un plan national pour le développement des minéraux dits stratégiques ;
- Mettre en place et exécuter une stratégie de cartographie et de valorisation orientée vers les minéraux dits stratégiques.

Dans le domaine de l'attractivité du secteur minier et d'augmenter ses retombées économiques :

- Elaboration de la Stratégie Minière Nationale, afin d'améliorer l'attractivité du secteur et augmenter ses retombées économiques ;
- Finalisation et adoption du projet de la refonte globale du code minier ;

- Actualisation du Guide de l'Investisseur Minier ;
- révision et actualisation de la réglementation relative à la manipulation des substances explosives à usage civil ;
- Révision et actualisation de la réglementation relative à la ferraille ;
- Projet SNIM de diversification minière: Campagne de recherche au sud d'Akjoujt pour l'Or et les métaux de base; consolidation de l'amélioration de l'usine Guelb II ; augmentation de la production de concentrés ; Projet El Aouj: mobilisation des financements en cours ; -Montée de la production de la SNIM à 14 millions 2023 ;
- Etude sur les meilleures voies de cohabitation entre la mine artisanale et industrielle.

Dans le domaine de la maximisation du contenu local :

- Elaboration d'une stratégie de contenu local ;
- l'élaboration d'une étude relative au développement du contenu local de la société TML SA et sa contribution dans le secteur minier.(mise en œuvre des recommandations de l'étude)

Dans le domaine de l'exploitation artisanale de l'or

- Contrôle et encadrement de l'activité artisanale et semi-industrielle ;
- Projet pilote sans mercure et développement des industries de raffinerie.
- Ouvertures de nouveaux centres de traitement ;
- Attribution de nouveaux couloirs dédiés à l'activité artisanale.

Dans le domaine de la gestion transparente et durable des ressources minières :

- Mise en place d'un plan de suivi et de contrôle rigoureux et efficient de l'activité minière ;
- Elaboration d'un décret d'application de la loi minière portant sur le transfert de technologie et la formation et d'un décret d'application de la loi minière portant sur le transfert de technologie et la formation ;
- Mise en place de comptoirs d'achat et de vente de l'or ;
- Construction d'un centre de traitement disposant de locaux à l'antenne régionale à Maghta Lehjar ;
- Mise en place d'un observatoire minier au niveau de la DCSO.

V.5 PERSPECTIVES DE L'IMPULSION DU SECTEUR INDUSTRIEL

Les principales perspectives de l'intervention sont :

Les perspectives principales d'actions pour 2023 sont :

- Elobaration du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de développement industriel ;
- Elaboration d'un Plan de réorganisation des zones industrielles de Nouakchott et Nouadhibou ;
- Accompagnement des unités de production d'eau minérale dans les domaines de la qualité et de la normalisation.

V.6 PERSPECTIVES DE LA PROMOTION D'UN ARTISANAT A FORT CONTENU CULTUREL ET GENERATEUR DE REVENUS ET D'EMPLOI

Les principales perspectives de l'intervention sont :

Sur la base du bilan de 2022, les principales activités prévues visent à :

- Disposer d'un centre de formation dans laquelle les filières poterie et céramique, peaux et cuirs, fonderie, ferronnerie et autres sont développées à travers l'alternance entre la formation théorique et l'apprentissage au niveau des ateliers ;
- Disposer d'une foire sous régionale servant de lieu de rencontre et d'échange entre nos artisans et leurs homologues de la sous-région ;
- Renforcer les capacités des artisans à travers l'appui à la production, la transformation et la vente par la participation aux foires internationales et sous régionales ;
- Renforcer les capacités en matière d'infrastructures ;
- Construire un village artisanal au niveau de chaque Wilaya (Les fiches de projets sont déjà disponibles).

V.7 PERSPECTIVES DE LA PROMOTION DU COMMERCE

Les principales perspectives de l'intervention sont :

Fort du bilan ci-dessus, un certain nombre d'actions sont prévues dans le plan d'action 2023, dont les principales sont :

- L'organisation de campagnes de sensibilisation des consommateurs sur la loi sur la protection du consommateur et les dangers des produits périmés ;
- L'opérationnalisation du Conseil de la Concurrence institué par la loi sur la concurrence ;
- La réalisation d'un certain nombre d'études, dont une étude sur l'élaboration et la mise en place d'un dispositif de suivi des marchés et des approvisionnements et une sur les produits alimentaires stratégiques ;
- La mise en place d'un guichet unique du commerce extérieur ;
- La mise en place d'un programme de vérification de la conformité des produits importés ;

- La création d'un laboratoire de contrôle de conformité des aliments et des emballages ;
- L'équipement du centre de documentation de l'OAPI ;
- La réalisation de projets de développement industriel du textile ;
- La mise en œuvre de la stratégie industrielle ;
- La mise en œuvre de l'accord d'association avec la CEDEAO ;
- La mise en œuvre de la ZLECAf ;
- La mise en œuvre de l'accord de facilitation des échanges.

V.8 PERSPECTIVES DE LA REDYNAMISATION ET DEVELOPPEMENT DU TOURISME

Les principales perspectives de l'intervention sont :

Les principales actions programmées pour 2023, sont :

- L'élaboration et l'actualisation du cadre juridique et réglementaire du tourisme pour prendre en compte les évolutions au plan national et international (nouvelles technologies pour la communication et la promotion du tourisme) ;
- Le renforcement des capacités de la direction du tourisme.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

VI.1 ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE SECTORIELLE DE LA SCAPP EN 2022

Le bilan, sur la période 2021 – 2022, de la mise en œuvre du chantier « Promotion d’une croissance diversifiée », sur la base des réalisations constatées au niveau des différentes interventions du plan d’action de la SCPAPP 2021 – 2025, indique un bon rythme d’exécution physique, dont le maintien pourrait permettre un bon taux d’atteinte des objectifs de ce plan d’action à l’horizon 2025. Il en est de même pour l’exécution financière des projets du chantier figurant dans la SCAPP.

Il apparaît un nombre important d’activités hors chantier, indiquant la nécessité de s’atteler à faire des efforts importants pour unifier davantage le dispositif de planification national. Une autre problématique du même ressort, est celui de la diversité des formats des dispositifs de suivi évaluation et de reporting au niveau des différents secteurs.

Des difficultés ont été rencontrées lors de cet exercice d’élaboration de la NSAMO pour disposer des informations, et ce, plus particulièrement sur les projets « hors chantier ».

VI.2 RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations découlant des enseignements ci-dessus, sont :

- Prendre des mesures visant à améliorer le système de planification national, pour réduire autant que possible, le « hors chantier » ;
- Harmoniser le dispositif de suivi évaluation et de reporting des différents départements au niveau des différents secteurs ;
- Prendre pour base le guide d’entretien utilisé pour l’élaboration des NASMO et du RAMO pour élaborer un formulaire de reporting de la mise en œuvre du plan d’action de la SCAPP, devant être renseigné, tout au long de l’année, par les différents secteurs, pour toutes les interventions de la SCAPP, et ce, dans la perspective de l’élaboration des futurs NASMO et RAMO.

VII. ANNEXES

VII.1 LISTE DES MEMBRES DU CDS 1

Ministères et institutions	Nom du point focal	Contact/ Mobile, WhatsApp	adresse électronique
MCIAT	Guisset Dialel	46 02 66 66	daguisset@gmail.com
MA	Abdellahi Baba Zeyad	44 01 01 07	abdellababa2@gmail.com
MPEM	Mohamed Braham	48 48 48 03	deddebraham@yahoo.fr
MP	Emmoud Mghaivri	36 36 80 89	emmoud2001@yahoo.fr
ME	Mana El Hadj	36 60 23 24	manaelhadj@gmail.com
MEDD	Famina Wagué	46 48 59 49	fsminawague@gmail.com
MF (prévision)			
MAEPSP(APIM)			
Crédit Agricole			
Université de Nkctt			
OSC			
Secteur Privé			
Secteur Privé			
GIZ			
Coopération Allemande			
FAO			
UE			
Banque Mondiale			
PNUD			
FMI			

VII.2 LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action de la SCAPP, Aout 2022
TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION DU RAMO 2022
Second Plan d'action 2021 -2025 de la SCAPP, Volume II : Plan d'action 2021-2025, Aout 2002
Plan d'action SCAPP 2021 - 2025
Engagements du Président de la République, Panaroma global, Programmes prioritaires et autres stratégies
Bilan 2022 de la Direction de l'Industrie
Stratégie Nationale d'Industrialisation à l'horizon: 2030 , Décembre 2022
Note du MCIAT pour la DPG 2023 du PM
Bilan 2022 de la Direction de l'Industrie, MCIAT, Septembre 2022
Note sur Le bilan du secteur de la pêche et de l'économie maritime année 2022 pour DPG 2023 du PM
MTNIMA Bila Taahoudaty 2019 2022, réformes et activités numérotées

Bilan des réalisations et des perspectives du MHUAT au titre de la période Aout 2022 - Mars 2023, Mars 2023
RAPPORT DE PRESENTATION DU BILAN 2022 ET DU PLAN D'ACTION 2023 DU ME, Décembre 2022
Communication MSCG CM BILAN T1 2023 VF
Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme 2021 - 2022
Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 - 2023
Portefeuille MPME 30.03.2023 commentaires
CANEVAS DU BILAN ANNUEL DU DEPARTEMENT :MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE AOUT 2019-DECEMBRE 2022
CANEVAS DU BILAN ANNUEL DU PROGRAMME TAAHOUDATY pour la période : AVRIL - JUIN 2023, MTNIMA
PLAN D'ACTION ELARGI DU DEPARTEMENT MTNIMA POUR LE TROISIEME TRIMESTRE 2023
PLAN D'ACTION ANNUEL DU DEPARTEMENT MTNIMA POUR L'ANNEE 2023
PLAN D'ACTION MHA ELARGI POUR 2023
MATRICE BILAN CONSOLIDE 2022/MHA et PREVISION 2023
MATRICE BILAN POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
CANEVAS DU PLAN D'ACTION ANNUEL DU DEPARTEMENT :MINISTERE DU PETROLE DES MINES ET DE L'ENERGIE POUR L'ANNEE : 2023
Plan d'action 2023 global , Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime 12-12-22
BILAN ANNUEL DU DEPARTEMENT : MINISTERE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME, POUR L'ANNEE 2022
MATRICE BILAN CONSOLIDE DU ME POUR L'EXERCICE 2022

VII.3 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Nom	Institution	Fonction
Guisset Dialel	MCIAT	DEPC/Président du CDS 1
Mohamed Lemine Vayda	MCIAT	Directeur du Commerce Extérieur
Abidine Baba Ahmed	MCIAT	Directeur de l'Artisanat
Sid'Ahmed Sidaty	MCIAT	DA de la Protection des Consommateurs et de la Répression des Fraudes
Mohamed Salem Mah	MCIAT	Directeur de la Concurrence et de la Régulation du Marché (DCRM)
Assa Mangassouba/ Ould Braham	MPME	Directeur de la Planification et de la Coopération (DPC)
Moud Lemghavri	MPME	Industrie extractives (DED)
Babacar Mohamed Baba	MCIAT	Directeur de l'Industrie
Mamadou Ly	MCIATT	Directeur Adjoint de l'Industrie
Mohamed Lemine Ould Chamekh	MCIAT	Directeur de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité (DNPQ)

Mariam Bechir	MCIAT	Directrice du Tourisme
Abdellahi Baba Zeyad	MA	DPCS
Mana Mit El hadj	ME	DPCS